



Bureau du  
directeur général des élections  
du Canada

## Rapport rétrospectif sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021



Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements  
Élections Canada  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M6  
Tél. : 1-800-463-6868  
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)  
ATS : 1-800-361-8935  
elections.ca



ElectionsCanF



@ElectionsCan\_F



ElectionsCanadaF



Élections Canada



electionscan\_f

ISBN 978-0-660-45323-1

N° de catalogue : SE1-1/2-2022F-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2022

Tous droits réservés



## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>5</b>
<b>L'élection en bref</b> .....	<b>7</b>
<b>Méthodes</b> .....	<b>9</b>
<b>Services électoraux</b> .....	<b>11</b>
<b>Objectif 1 : La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées durant le vote</b> .....	<b>11</b>
Conclusion : Les modifications apportées aux procédures et aux produits de communication d'Élections Canada ont donné un sentiment de sécurité aux électeurs et aux travailleurs électoraux .....	12
Conclusion : La collaboration a été essentielle à la planification d'une élection sécuritaire .....	13
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>13</b>
<b>Objectif 2 : Les électeurs ont accès à diverses méthodes de vote inclusives qui répondent à leurs besoins</b> .....	<b>14</b>
Conclusion: Les Canadiens avaient accès à l'information pour savoir où, quand et comment voter pendant la pandémie .....	15
Conclusion : En dépit de délais d'attente à certains endroits, les Canadiens ont encore été satisfaits de leur expérience de vote .....	16
Conclusion : Bien qu'Élections Canada était prêt à répondre à une hausse de la demande de vote par bulletin spécial, certains électeurs qui ont voté par la poste ont éprouvé des difficultés à retourner leur bulletin à temps .....	19
Conclusion : Les groupes cibles continuent de se heurter à des obstacles .....	25
Conclusion : Les électeurs étaient satisfaits des services offerts dans leur langue officielle .....	27
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>27</b>
<b>Objectif 3 : Les entités politiques reçoivent le soutien et l'information dont elles ont besoin pour respecter la <i>Loi électorale du Canada</i></b> .....	<b>27</b>
Conclusion : Les candidats et les partis demeurent satisfaits de la qualité générale des services offerts par Élections Canada .....	28
Conclusion : Les tiers ont reçu l'information dont ils avaient besoin pour remplir leurs obligations en matière de financement politique .....	29
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>30</b>

<b>Intégrité électorale .....</b>	<b>31</b>
<b>Objectif 4 : Les Canadiens ont confiance en l'intégrité du processus électoral .....</b>	<b>31</b>
Conclusion : Les Canadiens avaient confiance en l'intégrité du processus électoral .....	35
<b>Prochaines étapes .....</b>	<b>35</b>
<b>Soutien apporté aux directeurs du scrutin .....</b>	<b>37</b>
<b>Objectif 5 : Les directeurs du scrutin reçoivent un soutien pour l'administration et la conduite de l'élection.....</b>	<b>38</b>
Conclusion : Malgré une série de mesures mises en place pour faciliter le recrutement, celui-ci reste un défi majeur .....	39
Conclusion : Les directeurs du scrutin et les travailleurs électoraux ont reçu la formation nécessaire pour exercer leurs attributions .....	40
<b>Prochaines étapes .....</b>	<b>40</b>
<b>Résumé des conclusions et des mesures à prendre.....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe A : Cadre ministériel des résultats .....</b>	<b>45</b>
<b>Annexe B : Indicateurs de résultat ministériel .....</b>	<b>47</b>

## Sommaire

Le Bureau du directeur général des élections est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il se compose de deux entités : Élections Canada et le Bureau du commissaire aux élections fédérales. Le présent rapport évalue la conduite par Élections Canada de la 44<sup>e</sup> élection générale, qui s'est déroulée le 20 septembre 2021. Il présente un bilan des réalisations d'Élections Canada par rapport aux résultats attendus et aux indicateurs de rendement établis, et indique les améliorations à apporter.

Depuis plus de 100 ans, Élections Canada organise des élections fédérales libres et justes, en permettant aux citoyennes et aux citoyens canadiens de prendre part à la démocratie électorale. L'organisme demeure engagé à écouter et à consulter les Canadiens, à communiquer de l'information à grande échelle, à travailler en collaboration pour accroître ses capacités et à gérer efficacement ses ressources. Il s'efforce aussi d'optimiser ses efforts et de continuellement moderniser et améliorer ses services.

### Évaluation du rendement d'Élections Canada

Sur le plan logistique, l'élection générale de 2021 a été l'élection la plus complexe jamais organisée et a été marquée par des difficultés régionales et locales qui ont exigé une grande capacité d'adaptation. En plus d'avoir été organisée pendant une pandémie, cette élection a coïncidé avec d'importants incendies de forêt en Colombie-Britannique et un ouragan à Terre-Neuve-et-Labrador. Par conséquent, le directeur général des élections a exercé son pouvoir d'adapter des dispositions de la [Loi électorale du Canada](#) pendant la période électorale ou dans les 30 jours qui suivent, en raison de situations d'urgence ou de circonstances exceptionnelles ou imprévues. Ces adaptations ont permis, par exemple, d'ouvrir des bureaux hors des circonscriptions, d'offrir d'autres façons de voter dans les établissements de soins de longue durée, de corriger des problèmes causés par des informations erronées ainsi que de délivrer des certificats de transfert habilitant des électeurs à voter dans un autre lieu de scrutin. Les adaptations sont présentées en détail dans le [Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021](#).

Élections Canada a été en mesure d'adapter ses services de vote :

- en se préparant à une augmentation du nombre de votes par bulletin spécial;
- en modifiant les formations et les manuels afin d'établir un modèle de service à un seul préposé au scrutin par table;
- en offrant d'autres options aux électeurs des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée;
- en préparant de grandes quantités de matériel et d'équipement de protection individuelle.

Les différences dans les mesures de santé publique d'une région à l'autre ont constitué l'un des plus grands défis de la planification de l'élection. Grâce à son groupe de travail sur la pandémie, Élections Canada a pu travailler de concert avec les autorités de tout le pays et adapter ses

mesures aux exigences locales, démontrant ainsi sa capacité d'adaptation. Il s'efforce d'évoluer et d'améliorer ses services en fonction du déroulement de chaque élection.

Au cours de la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a servi de manière sécuritaire 17,2 millions de Canadiens dans 338 circonscriptions. Selon les résultats, publiés au cours de l'automne 2022, de l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) menée à la suite de cette élection, 95 % des électeurs se sentaient en sécurité au moment de voter en personne, en raison des mesures de santé et de sécurité mises en place contre la COVID-19. La plupart des électeurs (89 %) se sentaient également bien informés sur ces mesures. Selon les résultats de l'[Enquête sur la population active](#) publiés en février 2022, seulement 2 % des non-votants ont dit qu'ils n'avaient pas voté pour des raisons liées à la COVID-19. De ce nombre, environ les deux tiers craignaient de contracter le virus; les autres étaient soit atteints de la COVID-19 ou en isolement, soit contre la tenue d'une élection en période de pandémie, soit insatisfaits des règles mises en place pour assurer la sécurité du vote.

Dans l'ensemble, 97 % des électeurs ont été satisfaits des services fournis par le personnel d'Élections Canada au cours de la 44<sup>e</sup> élection générale, et 96 % ont été satisfaits de leur expérience de vote globale. Malgré les défis posés par cette élection, ces résultats sont comparables à ceux de la 43<sup>e</sup> élection générale. Toutefois, des obstacles demeurent pour les électeurs qui avaient déjà des difficultés à participer au processus électoral.

En somme, Élections Canada a répondu aux attentes et mené la 44<sup>e</sup> élection générale avec succès. L'organisme continuera d'améliorer ses services pour répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens, et de chercher des moyens novateurs de leur offrir des services électoraux. Des engagements précis accompagnent les conclusions détaillées de cette évaluation du rendement.

Des renseignements détaillés sur les activités de l'organisme pour la préparation, la conduite et la clôture de la 44<sup>e</sup> élection générale sont fournis dans le [Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021](#).

## L'élection en bref

### Jour de l'élection



20 septembre 2021

17,2 millions de Canadiens ont voté

**62,6 %**

taux de participation

5,9 millions de Canadiens ont voté par anticipation

**20,8 %**

de plus qu'en 2019

**10,2** millions de Canadiens ont voté le jour de l'élection



**71 610**  
bureaux de scrutin

**94 %** des lieux de scrutin  
ont été déclarés entièrement  
accessibles



L'élection s'est déroulée dans  
**338** circonscriptions

avec l'aide de 338 directeurs du scrutin et de 31 agents  
de liaison locaux. Plus de 195 000 travailleurs électoraux  
(18 000 travailleurs de bureau et 177 000 préposés au  
scrutin) ont été embauchés et formés.

### Satisfaction à l'égard des services d'Élections Canada

#### Élections Canada a réalisé sept projets de recherche sur l'opinion publique pour cette élection



Les électeurs ont été sondés deux fois pour l'Étude nationale  
auprès des électeurs :



**Pendant l'élection**  
**53 731** électeurs



**Après l'élection**  
**39 568** électeurs

**96 %**

des électeurs ont  
été satisfaits de leur  
expérience de vote

**90 %**

des électeurs sondés  
avaient une opinion positive  
de l'administration de l'élection

**97 %**

des électeurs ayant voté en  
personne ont été satisfaits  
des services fournis par le  
personnel d'Élections Canada



Élections Canada a sondé **1 075** candidats

**2019**

**89 %**

**2021**

**86 %**

Ont été satisfaits des services  
d'Élections Canada



Ont trouvé qu'il était facile  
de satisfaire aux exigences  
de candidature

## Intégrité et sécurité de l'élection



87 %

des électeurs estimaient qu'Élections Canada avait conduit l'élection de manière équitable

91 %

des électeurs avaient une grande confiance en l'exactitude des résultats de l'élection dans leur circonscription

## Bulletins de vote spéciaux



**1 275 226**

électeurs ont demandé un bulletin de vote spécial

C'est

82 %

de plus qu'en 2019 : 700 542 bulletins spéciaux avaient alors été demandés

## Santé et sécurité



89 %

des électeurs se sentaient bien informés des mesures de santé et de sécurité contre la COVID-19 mises en place dans les lieux de vote

95 %

des électeurs ayant voté en personne ont dit qu'ils s'étaient sentis en sécurité dans leur lieu de vote

2 %

des non-votants ont dit qu'ils n'avaient pas voté pour des raisons liées à la COVID-19

**Des processus ayant été modifiés à cause de la pandémie, les électeurs ont dit qu'il avait fallu en moyenne 13 minutes pour voter en personne en 2021 :**

Aux bureaux de scrutin  
le jour de l'élection

**12**  
minutes

Aux bureaux de vote  
par anticipation

**14**  
minutes

Aux bureaux locaux  
d'Élections Canada

**14**  
minutes

C'est cinq minutes de plus qu'en 2019 (temps moyen de huit minutes)

## Méthodes

Élections Canada a élaboré un cadre pour guider l'évaluation de son rendement relatif à la conduite de la 44<sup>e</sup> élection générale. Ce cadre s'appuie sur les [résultats ministériels](#) de l'organisme et précise les résultats qu'il compte obtenir dans l'intérêt des Canadiens.

Le rendement d'Élections Canada a été évalué en fonction des objectifs suivants, établis avant l'élection :

- La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées durant le vote.
- Les électeurs ont accès à diverses méthodes de vote inclusives qui répondent à leurs besoins.
- Les entités politiques reçoivent le soutien et l'information dont elles ont besoin pour respecter la *Loi électorale du Canada*.
- Les Canadiens ont confiance en l'intégrité et la sécurité du processus électoral.
- Les directeurs du scrutin reçoivent un soutien adéquat pour l'administration et la conduite de l'élection.

Pour évaluer son rendement, Élections Canada s'est appuyé sur plusieurs sources d'information : résultats des enquêtes sur l'opinion publique et des autres analyses postélectorales, conclusions des rapports officiels et des audits, commentaires des intervenants et résultats de diverses études. Il s'est aussi servi de données qualitatives et quantitatives fournies par plus de 40 experts parmi son personnel. Les conclusions et les mesures à prendre découlent plus précisément de ce qui suit :

- commentaires formulés par les experts, y compris à la suite des analyses postélectorales;
- commentaires de groupes d'intervenants clés;
- [Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin – 44<sup>e</sup> élection générale](#);
- mesures que l'organisme s'est proposé de prendre à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale;
- [Rapport de vérification indépendant sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux – 44<sup>e</sup> élection générale](#), préparé par PricewaterhouseCoopers.

Les conclusions de l'évaluation sont divisées en trois thèmes : les services électoraux, l'intégrité électorale et le soutien apporté aux directeurs du scrutin. Chaque thème comprend une série de mesures précises que l'organisme s'engage à prendre pour donner suite aux conclusions et continuer d'améliorer ses activités.

Ce rapport rétrospectif appuie l'engagement d'Élections Canada de pratiquer la gestion axée sur les résultats et l'aidera à trouver d'autres points à améliorer.



## Services électoraux

Élections Canada a comme mandat de veiller à ce que les Canadiens puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats. Pour que les Canadiens aient une expérience de vote positive, il doit leur fournir la bonne information et les bons services au moment opportun.

Un indicateur clé du succès d'Élections Canada est le niveau de satisfaction globale des électeurs à l'égard de leur expérience de vote. Le pourcentage de non-votants qui affirment avoir été incapables de voter en raison de difficultés liées au processus électoral est un autre indicateur clé.

Selon les résultats de l'[Étude nationale auprès des électeurs pour la 44<sup>e</sup> élection générale fédérale](#), qui s'intéresse à ce que les électeurs ont pensé de la 44<sup>e</sup> élection générale, le pourcentage d'électeurs satisfaits de leur expérience de vote est demeuré élevé, à 96 %. Ce taux est comparable à celui de la 43<sup>e</sup> élection générale en 2019 (97 %).

Parmi les électeurs qui n'ont pas voté, 7 % se sont abstenus pour des raisons liées au processus électoral. C'est l'une des conclusions de l'[Enquête sur la population active](#) menée par Statistique Canada en octobre 2021, qui incluait des questions fournies par Élections Canada et dont les résultats ont été publiés en février 2022. Ce taux représente une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à l'élection de 2019 (5 %) et est semblable au taux de 2015 (8 %). Comme en 2019, deux motifs d'abstention ont été mentionnés conjointement plus d'une fois sur deux, soit un manque d'intérêt pour la politique (32 %) et un manque de temps (24 %).

Au cours des préparatifs de la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada s'est fixé trois objectifs qu'il comptait atteindre dans l'intérêt des Canadiens :

1. La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées durant le vote.
2. Les électeurs ont accès à diverses méthodes de vote inclusives qui répondent à leurs besoins.
3. Les entités politiques reçoivent le soutien et l'information dont elles ont besoin pour respecter la *Loi électorale du Canada*.

### Objectif 1 : La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées durant le vote

Conscient du besoin de renseigner les Canadiens sur les mesures de santé et de sécurité prévues aux bureaux de vote pour qu'ils s'y sentent en sécurité, Élections Canada a conçu et mené une campagne d'information à ce sujet. Cette campagne multimédia visait à informer les Canadiens des mesures adoptées pour assurer la santé et la sécurité des électeurs et des travailleurs électoraux.

Élections Canada a aussi créé un répertoire d'information sur la pandémie adaptée à des circonscriptions ou régions particulières. Ces trousseaux d'information ont permis aux travailleurs électoraux de rester au fait des changements et des protocoles. Elles comprenaient par exemple :

- de l'information à jour sur les exigences relatives à la disposition des lieux de scrutin afin que la distanciation physique soit respectée entre les travailleurs électoraux, les électeurs, les candidats et les observateurs aux bureaux de vote;
- de l'information sur l'utilisation des écrans de protection et des visières fournis aux travailleurs électoraux;
- de l'information sur le nettoyage des surfaces fréquemment touchées;
- des lettres d'appui des médecins hygiénistes en chef.

De même, des instructions liées à la COVID-19 ont été ajoutées dans l'ensemble du matériel de formation et des procédures s'adressant aux travailleurs électoraux. Comme ces ressources étaient mises à jour au fur et à mesure, les directeurs du scrutin avaient l'assurance de suivre les dernières directives de santé publique émises dans leur région. Cette façon de faire a permis d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs, tout en réduisant au minimum les problèmes dans les circonscriptions.

De plus, Élections Canada avait comme priorité d'effectuer des analyses de santé et de sécurité pour s'assurer que les lieux de scrutin respectaient les [directives fédérales sur la ventilation intérieure](#). L'organisme a aussi fourni aux travailleurs électoraux de l'équipement de protection, du matériel de santé et de sécurité ainsi que des tests d'autodépistage rapides de la COVID-19. En raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des très grandes quantités de matériel requises, la logistique et l'approvisionnement ont exigé une coordination intensive avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et les fournisseurs. Élections Canada s'est efforcé de travailler avec les autorités sanitaires, les locataires, les directeurs du scrutin et les candidats pour éviter que le nombre de candidats présents dans les lieux de vote n'entraîne des manquements aux mesures de santé publique, et ce, sans compromettre la transparence du processus.

En misant sur le port du masque, la ventilation et la distanciation physique, Élections Canada a fait en sorte que la 44<sup>e</sup> élection générale se déroule de la manière la plus sécuritaire possible pour les électeurs et les travailleurs électoraux. Selon le [Sondage auprès des fonctionnaires électoraux](#), 95 % des fonctionnaires électoraux affirment que les mesures mises en place contre la COVID-19 leur ont donné un sentiment de sécurité aux bureaux de scrutin. L'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021 a aussi révélé que 95 % des électeurs se sont sentis en sécurité au moment de voter en personne, en raison des mesures de santé et de sécurité en place.

### **Conclusion : Les modifications apportées aux procédures et aux produits de communication d'Élections Canada ont donné un sentiment de sécurité aux électeurs et aux travailleurs électoraux**

En raison du caractère changeant de la pandémie, Élections Canada devait adapter ses plans et ses processus aux différentes exigences de santé et de sécurité en vigueur dans les provinces et les territoires. Pour ce faire, il a établi un contact direct avec les autorités sanitaires provinciales

et territoriales avant l'élection, et a régulièrement communiqué avec elles jusqu'au jour de l'élection afin que ses mesures sanitaires soient à jour. La collaboration avec l'ASPC et les autorités locales de santé publique a permis à Élections Canada de réagir avec souplesse aux changements constants.

Élections Canada a créé un groupe de travail sur la pandémie, chargé de coordonner les communications avec les partenaires externes et de formuler des recommandations sur le dépistage, le port du masque, la distanciation physique, les registres des entrées, les exigences relatives au passeport vaccinal et l'application du couvre-feu. L'organisme a donc pu adopter une série de mesures qui ont réduit considérablement le risque d'exposition à la COVID-19 dans ses bureaux locaux et les lieux de scrutin, en plus d'en surveiller l'application et d'y apporter les modifications nécessaires. C'est grâce à une collaboration efficace que ces mesures ont été mises en œuvre et que les instructions étaient claires, à jour et conformes aux directives de santé publique. Selon l'information recueillie auprès de la majorité des administrateurs électoraux, les électeurs et les travailleurs électoraux ont suivi les directives relatives à la COVID-19 pendant l'élection, confirmant ainsi la pertinence et la clarté des instructions.

Élections Canada a également accordé une attention particulière aux menaces à la sécurité de l'élection. Dans les limites du mandat que la Loi lui confère, il a collaboré avec les ministères et les organismes gouvernementaux responsables de la sécurité publique ainsi qu'avec les forces de l'ordre locales. Ainsi, les experts en sécurité d'Élections Canada ont travaillé de près avec ces partenaires pour assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens qui ont participé à l'élection. Les canaux de communication maintenus par l'organisme ont permis de prévoir de rigoureuses exigences en matière de sécurité physique à tous les lieux de scrutin au Canada.

Au cours de l'élection, les directeurs du scrutin de 111 des 338 circonscriptions ont demandé et obtenu une augmentation de leur budget pour assurer la sécurité des lieux de scrutin. Élections Canada a enregistré 102 incidents de sécurité, dont 78 ont nécessité une intervention policière. L'organisme a veillé à ce que des mesures et des plans de sécurité appropriés soient en place pour permettre aux directeurs du scrutin de gérer efficacement ces incidents et pour réduire au minimum les répercussions sur les électeurs et le vote. Bon nombre d'incidents aux lieux de scrutin ont été causés par le refus d'électeurs de porter un masque, et la plupart des manifestations étaient liées au port du masque obligatoire ou aux politiques de vaccination. Les travailleurs électoraux ont su gérer la plupart des situations qui se sont présentées aux lieux de scrutin, en respectant les exemptions médicales des électeurs ou en expliquant les exigences de santé publique locales. Les incidents de sécurité ayant été peu nombreux lors des élections précédentes, aucun suivi n'était généralement effectué.

**Conclusion : La collaboration a été essentielle à la planification d'une élection sécuritaire**

## Prochaines étapes

Élections Canada continuera de développer ses relations avec les partenaires clés afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants au processus électoral, notamment les électeurs, le personnel électoral et les candidats. Il maintiendra également le groupe de travail sur la pandémie pour faciliter les préparatifs de la prochaine élection, au cas où celle-ci se

déroulerait encore en contexte de pandémie. Dans le prolongement des leçons tirées de la 44<sup>e</sup> élection générale, l'organisme s'engage plus précisément à :

- revoir et mettre à jour les procédures et les outils de santé et de sécurité destinés au personnel en région et à l'administration centrale, y compris les protocoles, les instructions et les trousseaux de formation complètes;
- renseigner tôt les électeurs sur la commodité du vote par bulletin spécial et leur fournir plus d'information sur les façons de soumettre ce type de bulletin;
- tirer parti des mécanismes d'approvisionnement existants auprès de l'ASPC et de SPAC afin d'obtenir suffisamment d'équipement de protection et de matériel de sécurité.

## Objectif 2 : Les électeurs ont accès à diverses méthodes de vote inclusives qui répondent à leurs besoins

Pour la 44<sup>e</sup> élection générale, une campagne publicitaire multimédia d'envergure nationale a été menée pour indiquer aux électeurs où, quand et comment s'inscrire et voter. Cette campagne d'information des électeurs a été conçue pour joindre un maximum de gens et pour présenter Élections Canada comme la source d'information officielle sur le processus électoral. Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021, les produits de communication de la 44<sup>e</sup> élection générale ont atteint leurs publics cibles et étaient clairs et concis, malgré le contexte changeant en raison de la pandémie. Après l'élection, 85 % des électeurs se souvenaient spontanément d'avoir vu ou entendu des publicités d'Élections Canada au cours de la période électorale. Lorsqu'on leur présentait une sélection de publicités, la grande majorité des répondants étaient d'accord pour dire que les publicités étaient claires (85 %) et fournissaient des renseignements utiles (85 %).

### Campagne de publicité

Publicités imprimées, radiophoniques et télévisées en inuktitut

Publicités imprimées dans 9 langues d'origine

Publicités radiophoniques et télévisées dans 30 langues d'origine

Publicités numériques dans 7 langues d'origine

Publicités imprimées dans des publications sur l'accessibilité

Les résultats indiquent également que les Canadiens considèrent Élections Canada comme la source d'information officielle sur le processus électoral. Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#), 66 % des électeurs pensent d'abord à Élections Canada comme source d'information sur le processus de vote, ce qui représente une augmentation de 4 points de pourcentage par rapport à 2019. Dans le sondage postélectoral, 96 % des répondants ont dit bien savoir (ou très bien savoir, dans 74 % des cas) où, quand et comment voter.

Élections Canada se sert principalement de la carte d'information de l'électeur (CIE) pour indiquer aux Canadiens où et quand voter. En application de la [Loi électorale du Canada](#), toutes les CIE devaient être postées au plus tard le 27 août 2021. Comme il a été difficile de trouver des lieux de scrutin à cause de la COVID-19, Élections Canada n'a pas été en mesure de respecter cette échéance. Toutefois, environ 85 % des CIE avaient été postées le 6 septembre 2021, à peine 10 jours plus tard. Les 4,7 millions de CIE restantes avaient été postées le 15 septembre 2021. Au total, Élections Canada a envoyé quelque 27,7 millions de CIE aux électeurs inscrits sur les listes électorales préliminaires. Malgré les retards, la grande majorité des Canadiens ont reçu à temps une CIE exacte. Le [Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021](#) fournit de l'information détaillée à ce sujet.

### Carte d'information de l'électeur

En période électorale, Élections Canada envoie une carte d'information de l'électeur à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales préliminaires. Cette carte leur indique où et quand voter le jour de l'élection ou par anticipation. Une carte est aussi envoyée à tous les électeurs ajoutés sur la liste électorale pendant la période de révision.

Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#), 92 % des électeurs se souvenaient d'avoir reçu une CIE au cours de la 44<sup>e</sup> élection générale, soit un taux semblable à celui de 2019 (93 %). Parmi les électeurs ayant reçu une CIE et voté en personne en 2021, 92 % ont apporté leur CIE au lieu de scrutin.

En plus des CIE, Élections Canada a distribué le [Guide pour l'élection fédérale](#), qui renseigne sur les critères du droit de vote, l'inscription, les façons de voter, les exigences d'identification (notamment les pièces d'identité acceptées), l'accessibilité des lieux de scrutin ainsi que les outils et les services d'aide au vote offerts le jour de l'élection. Ce guide invitait les électeurs à communiquer avec Élections Canada s'ils n'avaient pas reçu de CIE. Au total, l'organisme a envoyé 15 806 012 guides bilingues partout au Canada ainsi que 10 159 guides trilingues au Nunavut. Il a également publié le guide sur son site Web en 49 langues, dont 16 langues autochtones.

### Conclusion: Les Canadiens avaient accès à l'information pour savoir où, quand et comment voter pendant la pandémie

Plus de 17,2 millions d'électeurs ont voté à la 44<sup>e</sup> élection générale, dont environ 5,9 millions au cours des quatre jours de vote par anticipation. Les efforts déployés par l'organisme pour améliorer le processus de vote et faire du vote en personne une expérience positive ont porté leurs fruits : selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021, 96 % des électeurs ont été satisfaits de leur expérience de vote globale, dont 80 % très satisfaits. Ce taux de satisfaction est similaire à celui de la 43<sup>e</sup> élection générale : 97 % des électeurs avaient été satisfaits, dont 80 % très satisfaits. Pour la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a instauré un nouveau modèle de service à un seul préposé au scrutin par table, au lieu de deux comme à l'habitude, en raison des modifications apportées aux protocoles de santé et de sécurité, et des difficultés de recrutement prévues. Bien que les délais de service aient augmenté dans certaines circonscriptions, plus particulièrement aux bureaux de vote par anticipation, ce modèle semble avoir eu peu de répercussions sur la satisfaction globale des électeurs.

Selon les réponses des électeurs qui ont participé à l'[Étude nationale auprès des électeurs](#), il a fallu en moyenne 13 minutes pour voter en personne en 2021, soit 12 minutes aux bureaux de vote le jour de l'élection, 14 minutes aux bureaux de vote par anticipation et 14 minutes aux bureaux locaux d'Élections Canada. En 2021, voter en personne a pris en moyenne 5 minutes de plus qu'en 2019 (temps moyen de 8 minutes). De nombreux électeurs ont déclaré avoir attendu plus longtemps qu'à l'habitude pour voter à la 44<sup>e</sup> élection générale, en raison du nombre réduit de lieux de scrutin dans certaines circonscriptions. De longues files d'attente se sont notamment formées à Toronto, Vancouver, Montréal et Ottawa. Élections Canada a enregistré environ 190 longues files d'attente. Le temps d'attente était alors de 20 minutes en moyenne et pouvait atteindre une heure. D'autres renseignements à ce sujet sont fournis dans le [Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021](#).

### **Conclusion : En dépit de délais d'attente à certains endroits, les Canadiens ont encore été satisfaits de leur expérience de vote**

En raison de la pandémie, Élections Canada s'attendait à une forte hausse du nombre de demandes de vote par bulletin spécial, surtout de la part d'électeurs souhaitant recevoir et retourner leur bulletin par la poste. Pour bien se préparer, l'organisme a évalué sa capacité à traiter un grand nombre de demandes de bulletins de vote spéciaux et a ensuite ajusté ses politiques et procédures pour être en mesure de traiter jusqu'à cinq millions de demandes. Plus de 1,2 million d'électeurs ont demandé un bulletin spécial durant la 44<sup>e</sup> élection générale, comparativement à plus de 700 000 durant la 43<sup>e</sup> élection générale, ce qui représente une augmentation de 82 %. Élections Canada a reçu, vérifié et compté plus d'un million de bulletins de vote spéciaux envoyés par la poste, soit beaucoup plus que les 55 000 bulletins postés lors de la 43<sup>e</sup> élection générale.

Les électeurs canadiens vivant à l'étranger n'ont d'autre choix que de voter par la poste à l'aide d'un bulletin spécial. Comme aux élections précédentes, Élections Canada a pris l'initiative d'envoyer des avis de vérification à tous les électeurs inscrits au Registre international des électeurs, notamment pour savoir s'ils se trouvaient toujours à l'étranger et, si oui, à quelle adresse. Les électeurs qui n'ont pas répondu ont été retirés du Registre, ce qui a évité à Élections Canada d'envoyer un bulletin à ceux qui ne résidaient plus à l'étranger ou qui avaient omis de l'aviser d'un changement d'adresse.

#### **Bulletin de vote spécial**

Un bulletin spécial peut être renvoyé par la poste ou rempli à un bureau local d'Élections Canada par les électeurs qui ne peuvent pas ou ne veulent pas voter à leur bureau de vote par anticipation ou à leur bureau de scrutin ordinaire. Les électeurs doivent d'abord présenter une demande à Élections Canada au plus tard le 6<sup>e</sup> jour précédant le jour de l'élection, à 18 h (heure locale). Un bulletin de vote spécial est différent d'un bulletin de vote ordinaire, car l'électeur doit y inscrire le nom du candidat de son choix.

Pour mieux servir les électeurs vivant à l'étranger, Élections Canada avait assemblé d'avance les trousse de vote par bulletin spécial. Le 16 août 2021, soit le lendemain de la délivrance des brefs, il a pu commencer à expédier les trousse aux quelque 29 000 électeurs inscrits au Registre international des électeurs. Cependant, la pandémie est venue exacerber l'imprévisibilité des services postaux internationaux, qui a toujours nui au retour des bulletins de vote à temps. Parmi les 55 696 bulletins spéciaux envoyés à des électeurs internationaux, 38 955 ont été retournés. De ce nombre, seulement 27 035 étaient valides, et 11 920 ont été mis de côté en application de la [Loi électorale du Canada](#), dont 11 699 bulletins arrivés après les échéances légales<sup>1</sup>.

Élections Canada a mis au point d'autres outils, procédures et produits de communication pour servir les électeurs qui choisiraient de voter par bulletin spécial. Par exemple, l'organisme a modifié son Service d'inscription en ligne des électeurs pour permettre aux électeurs se trouvant dans leur circonscription de présenter une demande de vote par bulletin spécial et de consulter l'état de leur demande. Il a aussi travaillé avec Postes Canada pour que des formulaires de demande soient offerts à 63 comptoirs postaux; environ 920 électeurs ont eu recours à ce service. De plus, le jour de l'élection, les administrateurs électoraux ont installé des urnes désignées, soit une par lieu de scrutin, pour les électeurs qui n'avaient pas eu le temps de retourner leur bulletin de vote spécial par la poste.

Élections Canada a aussi réalisé des simulations dans le but de déterminer les effectifs et l'espace nécessaires dans ses bureaux locaux pour traiter rapidement les demandes de vote par bulletin spécial. Au vu des résultats, il a installé dans les bureaux locaux environ 1 500 ordinateurs normalement utilisés à d'autres fins afin de faciliter le traitement des demandes. L'organisme suivait quotidiennement le nombre de demandes présentées à la grandeur du pays et conseillait les directeurs du scrutin sur la façon de gérer cette charge de travail. Lorsque le nombre de demandes le justifiait, Élections Canada a encouragé et aidé les directeurs du scrutin à prolonger les quarts de travail.

Les électeurs qui souhaitaient voter par bulletin spécial devaient présenter une demande d'inscription après le déclenchement de l'élection, au plus tard le 6<sup>e</sup> jour précédant le jour de l'élection, à 18 h (heure locale). Cette exigence de la [Loi électorale du Canada](#) a pour but de préserver l'intégrité du processus, en donnant aux directeurs du scrutin suffisamment de temps pour préparer, produire et imprimer les listes électorales avant le jour de l'élection (y compris en région éloignée). Les électeurs avaient la responsabilité de retourner leur bulletin de vote spécial par la poste, de le rapporter à leur bureau local d'Élections Canada ou de le déposer dans l'urne désignée à leur lieu de scrutin le jour de l'élection. Les bulletins spéciaux reçus en retard devaient être mis de côté.

<sup>1</sup> Plus de renseignements sur les bulletins de vote spéciaux sont fournis dans le [Rapport sur les bulletins de vote spéciaux – 44<sup>e</sup> élection générale](#).

Lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a reçu un total de 99 988 enveloppes extérieures qui ont dû être mises de côté sans être décachetées, conformément à la Loi. De ce nombre, 92 542 (93 %) ont été mises de côté parce qu'elles ont été reçues après l'échéance prescrite par la Loi. Par ailleurs, 106 695 bulletins de vote spéciaux n'ont jamais été retournés à Élections Canada. Plus de renseignements à ce sujet sont fournis dans le [Rapport sur les bulletins de vote spéciaux – 44<sup>e</sup> élection générale](#).

Suite à l'élection, le directeur général des élections a présenté une série de recommandations au Parlement afin d'assouplir le vote par bulletin spécial. Ces recommandations se trouvent dans le rapport intitulé [Répondre aux nouveaux défis – Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite des 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> élections générales](#).





### Électeur national

Électeur qui réside au Canada, qui n'est pas incarcéré et dont la demande d'inscription et de bulletin de vote spécial est acceptée par l'administration centrale d'Élections Canada ou un bureau local d'Élections Canada<sup>2</sup> situé dans une autre circonscription que celle où il est inscrit.



### Électeur international

Électeur qui réside à l'étranger.

**Conclusion : Bien qu'Élections Canada était prêt à répondre à une hausse de la demande de vote par bulletin spécial, certains électeurs qui ont voté par la poste ont éprouvé des difficultés à retourner leur bulletin à temps**

<sup>2</sup> Bureau géré par un directeur du scrutin ou un directeur adjoint du scrutin supplémentaire. Les grandes circonscriptions peuvent compter des bureaux satellites où les bulletins de vote spéciaux ne sont pas acceptés.

Des études réalisées par Élections Canada démontrent que certains groupes de Canadiens ont des difficultés à participer aux élections. Ces difficultés sont d'ordre informationnel (comme ne pas connaître les différentes méthodes de vote ou ne pas savoir comment travailler à une élection) ou relèvent de l'accès (comme ne pas avoir la possibilité de voter dans sa langue première ou l'absence de rampe d'accès à un lieu de scrutin). Dans la foulée des initiatives déjà mises en place pour joindre ces groupes cibles, Élections Canada continue de prendre des mesures pour rendre le processus électoral accessible aux personnes handicapées, aux électeurs métis, inuits et des Premières Nations, aux électeurs des établissements de soins de longue durée, aux étudiants et aux jeunes ainsi qu'aux nouveaux Canadiens.

## Rayonnement

La pandémie a engendré de nouvelles difficultés pour les communautés déjà aux prises avec des obstacles à la participation électorale et, dans certains cas, a nécessité l'élaboration de nouveaux protocoles de santé et de sécurité. Les organismes de santé publique nationaux, provinciaux et territoriaux ont déclaré que les Autochtones étaient particulièrement vulnérables, encore plus s'ils vivaient dans des réserves.



Élections Canada a mobilisé l'ensemble de l'organisme pour faire face aux risques et aux défis découlant de la pandémie. Ainsi, des directives sur la santé et la sécurité ont été établies pour les communautés autochtones, de même que des directives particulières sur la tenue d'élections dans les réserves des Premières Nations. Une approche très similaire a été adoptée pour protéger la santé des résidents d'établissements de soins de longue durée. Dans les deux cas, Élections Canada a transmis des messages ciblés aux organisations concernées dès le début du printemps 2021 jusqu'à la mi-octobre 2021. Les groupes concernés se sont vu offrir d'autres façons de voter « sans contact », telles que le vote par la poste ou par un processus coordonné de vote par bulletin spécial, avec des troussees livrées par le directeur du scrutin local. Des membres des communautés et des établissements ont reçu une formation à distance en vue de faciliter la prestation de ces services de vote.

Élections Canada a conçu des pages Web et des produits d'information destinés spécialement aux électeurs handicapés et aux étudiants de même que des produits de communication que les

groupes d'intervenants pouvaient diffuser auprès de leurs membres pour leur indiquer où, quand et comment s'inscrire et voter. Son [programme Inspirer la démocratie](#) est venu accroître les capacités de diffusion : plus de 65 000 produits d'information ont ainsi été distribués, dont des ressources de rayonnement en 16 langues autochtones et en 33 autres langues d'origine. Cet effort a permis de réduire les barrières linguistiques et a encouragé la diffusion des ressources d'apprentissage et des produits de la Campagne d'information des électeurs en formats papier, numérique et autres par les organismes communautaires et les autres groupes d'intervenants.

## Électeurs handicapés

### Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables

Les directeurs du scrutin utilisent la *Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables* pour évaluer l'accessibilité des lieux de scrutin potentiels avant une élection générale. La grille comprend 37 critères d'accessibilité, dont 15 sont obligatoires et doivent être satisfaits pour qu'un lieu soit considéré comme accessible. Les directeurs du scrutin évaluent également si un lieu de scrutin potentiel répond aux exigences en matière de sécurité et de technologie.

Comme toujours, Élections Canada s'est efforcé de trouver des lieux de scrutin accessibles aux électeurs handicapés. En raison de la pandémie, bien des écoles et d'autres lieux de scrutin habituels n'étaient pas disponibles. Avant l'élection, les directeurs du scrutin ont trouvé d'autres locaux pouvant accueillir des bureaux de vote et les bureaux d'Élections Canada dans leur circonscription. Toutefois, après le déclenchement de l'élection, il a été difficile de confirmer les lieux de scrutin; certains locataires sont revenus sur leur décision de louer des locaux à Élections Canada en raison du début de la quatrième vague de COVID-19. Dans certains cas, les directeurs du scrutin ont dû se rabattre sur des espaces commerciaux.

Le 20 septembre, les directeurs du scrutin ont ouvert 61 197 bureaux de scrutin<sup>3</sup>, soit 3 474 (5,37 %) de moins qu'à la 43<sup>e</sup> élection générale. Même si certains lieux de scrutin étaient inhabituels, la plupart étaient accessibles : 94 % répondaient aux [15 critères d'accessibilité obligatoires](#)<sup>4</sup>. Dans les circonscriptions où un lieu de scrutin non accessible a dû être choisi, les électeurs pouvaient voter autrement, par exemple par bulletin spécial. Malgré les défis liés à la pandémie, l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021 révèle que 97 % des électeurs handicapés ayant voté en personne ont trouvé facile d'accéder au lieu de vote, soit le même taux qu'en 2019. Élections Canada s'est également efforcé d'améliorer l'accessibilité en distribuant

<sup>3</sup> Le nombre de bureaux de scrutin ordinaires a été revu à la suite de l'établissement des résultats officiels du scrutin, après la publication du Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021. Ce chiffre est donc le nombre officiel de bureaux de scrutin ordinaires, qui peuvent inclure des bureaux ouverts dans des établissements de soins de longue durée le jour de l'élection.

<sup>4</sup> Les données relatives à l'accessibilité sont validées, suivies et mises à jour par les directeurs du scrutin, et font l'objet d'un contrôle de qualité à l'administration centrale d'Élections Canada. Les nouveaux lieux de scrutin sont évalués en personne à l'aide de la *Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables*, tandis que les lieux déjà utilisés et évalués au moyen de la grille sont revalidés régulièrement avec les propriétaires au cas où il y aurait eu des changements. En période électorale, une visite est effectuée aux lieux de scrutin une semaine avant le jour de l'élection pour s'assurer qu'il n'y a eu aucun changement de nature à nuire à l'accessibilité. Les jours de vote, les préposés au scrutin vérifient l'accessibilité des lieux avant l'ouverture des bureaux de scrutin et tout au long de la journée.

des produits d'information imprimés et numériques, dont des vidéos en langues des signes américaine et québécoise ainsi que des produits de formats différents (p. ex. braille et gros caractères). Tout au long du processus de vote, il offrait une gamme d'outils et de services d'accessibilité, comme des loupes éclairantes, des gabarits de vote en braille avec fonctions tactiles et des guides à signature. Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021, 51 % des électeurs handicapés connaissaient les outils et les services offerts. Ce taux est comparable à celui de 2019 (50 %).

Malgré tous ces efforts, Élections Canada est conscient du fait que certains électeurs aveugles ou ayant une déficience visuelle ont encore des difficultés à voter et que les méthodes de vote ne sont pas toutes également accessibles. L'organisme a d'ailleurs été informé par un électeur aveugle que le processus de vote par bulletin spécial était parsemé d'embûches pour les électeurs ayant une déficience visuelle, notamment lorsque vient le temps de présenter une demande en ligne, de différencier les enveloppes intérieure et extérieure, et d'écrire le nom d'un candidat sur le bulletin spécial. De plus, les électeurs aveugles et ayant une déficience visuelle ont souvent signalé la difficulté à vérifier par eux-mêmes la marque faite sur leur bulletin de vote. Tout en respectant la [Loi électorale du Canada](#), Élections Canada continue de prendre des mesures pour éliminer les obstacles à l'exercice du droit de vote, que ce soit par bulletin spécial ou par d'autres moyens.

### **Électeurs des Premières Nations**

Les électeurs des Premières Nations se heurtent encore à des obstacles uniques lorsqu'ils souhaitent participer aux élections fédérales, notamment à des difficultés d'accès dans les régions éloignées et faiblement peuplées. Comme le mentionne le [Rapport sur la 44<sup>e</sup> élection générale du 20 septembre 2021](#), deux situations ont créé des obstacles additionnels pour les électeurs des Premières Nations : les incendies de forêt, qui ont déplacé ou menacé de déplacer plusieurs communautés autochtones pendant une bonne partie de l'été, et la pandémie, qui a obligé certaines communautés à restreindre l'accès aux non-résidents.

Au cours de la 44<sup>e</sup> élection générale, nombre d'activités de rayonnement menées auprès des communautés des Premières Nations ont été davantage touchées par la pandémie que les activités menées auprès des populations non autochtones. Cette situation s'est produite surtout dans le Nord, où les communautés sont dispersées sur un vaste territoire ou ne sont accessibles que par avion. Élections Canada a accordé des contrats de rayonnement à plusieurs organisations autochtones, dont l'Assemblée des Premières Nations (APN). Le rayonnement a débuté en mars 2021, par l'envoi de télécopies à plus de 700 chefs et bureaux de bande. Ces communications les encourageaient à discuter rapidement avec les directeurs du scrutin des méthodes de vote convenant à leurs membres et les informaient des nouveaux protocoles de santé et de sécurité adoptés par Élections Canada. L'APN a également effectué quatre séries d'appels téléphoniques (deux avant la délivrance des brefs et deux après) auprès des administrateurs de bande de plus de 450 Premières Nations du Canada. Chaque appel était accompagné d'un courriel contenant des liens vers des informations utiles sur le site Web d'Élections Canada. De l'information a également été diffusée dans les médias sociaux et sur les ondes de plus de 75 stations de radio autochtones.

Au total, 351 réserves des Premières Nations ont accueilli des bureaux de vote au cours de la 44<sup>e</sup> élection générale, comparativement à 389 à l'élection générale précédente. Cette baisse est en partie attribuable aux craintes pour la santé et la sécurité soulevées par la pandémie. De nombreuses Premières Nations n'admettaient pas les non-résidents sur leur territoire, et un certain nombre d'organismes intervenants, tels que l'APN, ont activement encouragé leurs membres à voter par la poste.

À Cat Lake, à Poplar Hill et à Pikangikum – trois communautés de la circonscription de Kenora, dans le nord-ouest de l'Ontario, accessibles seulement par avion –, les services de vote le jour de l'élection ont été annulés et remplacés par des services de vote par anticipation, par respect pour la période de chasse traditionnelle. Cette décision a été prise même si des bureaux de scrutin devaient initialement être ouverts le jour de l'élection et avaient été annoncés sur les CIE envoyées aux électeurs, ce qui a nui à l'exercice du droit de vote. Ces situations sont traitées plus en détail dans le [Rapport sur l'offre de services de vote à Cat Lake, à Poplar Hill et à Pikangikum, en Ontario, pendant la 44<sup>e</sup> élection générale](#).

### **Électeurs résidant dans un établissement de soins de longue durée**

En raison de la pandémie, Élections Canada a offert d'autres façons de voter aux résidents des établissements de soins de longue durée et des résidences pour personnes âgées. Avant et pendant la période électorale, des messages ciblés portant sur les mesures de santé et de sécurité et les diverses façons de voter ont été transmis aux administrateurs de ces établissements. En plus de l'habituel bureau de scrutin installé dans leur établissement le jour de l'élection, les résidents disposaient des choix suivants :

- voter d'avance sur place à un bureau de vote adapté, entre les jours 13 et 0 (pour un maximum de 12 heures);
- voter par bulletin spécial avec l'appui du personnel de l'établissement;
- voter par bulletin spécial et le retourner par la poste;
- voter à un bureau local d'Élections Canada.

Élections Canada a également prolongé la période de vote aux bureaux de scrutin itinérants dans les établissements de soins de longue durée, ce qui a facilité les activités de planification et de recrutement des directeurs du scrutin. Ainsi, les directeurs du scrutin ont pu coordonner l'horaire du personnel et des bénévoles des établissements avec celui du personnel des jours de vote par anticipation ou du jour de l'élection, de sorte qu'ils ne travaillent pas le même jour. Le recours aux bénévoles ou au personnel des établissements a réduit le risque d'exposition à la COVID-19.

En définitive, 71 % des établissements, qui représentaient 80 % des électeurs résidant dans un établissement de soins de longue durée, ont choisi d'établir un bureau de vote sur place. De plus, 18 % des établissements (représentant 13 % des électeurs) ont choisi le vote par bulletin spécial avec l'appui de leur personnel. Certains établissements de soins de longue durée ont refusé de recevoir, ou ne pouvaient pas recevoir, des services sur place en raison de conditions liées à la pandémie; 11 % des établissements ont invité les résidents à faire une demande de vote par la

poste. Au total, 439 établissements<sup>5</sup> ont décliné tout service, ce qui aurait touché un nombre estimé de 15 875 électeurs. Les électeurs résidant dans ces établissements ont été intégrés aux sections de vote à proximité et ont reçu une CIE leur indiquant l'emplacement de leur bureau de vote par anticipation et de leur bureau de scrutin ordinaire ainsi que les coordonnées du bureau local d'Élections Canada le plus près.

## Jeunes électeurs

Tirant des leçons des élections précédentes, Élections Canada a étudié diverses initiatives pour améliorer l'accès au vote des jeunes électeurs (âgés de 18 à 24 ans). Le taux de participation électorale des jeunes a toujours été inférieur à la moyenne; les raisons invoquées sont un manque d'intérêt et de motivation, les circonstances de la vie, comme le fait de vivre loin de chez eux, ou des obstacles au vote, comme une méconnaissance du processus.

Aux élections de 2015 et de 2019, Élections Canada avait ouvert des bureaux de vote temporaires dans des lieux régulièrement fréquentés par les jeunes, notamment des bureaux sur campus partout au Canada. Toutefois, en raison de l'absence d'élection à date fixe, de la pandémie et de l'incertitude entourant la présence des étudiants dans les campus, Élections Canada n'a pas pu offrir le vote sur campus à la 44<sup>e</sup> élection générale. L'organisme a communiqué cette information aux principaux partenaires de la 43<sup>e</sup> élection et l'a publiée sur son site Web en septembre 2020, puis l'a rappelée dans le [Rapport rétrospectif sur la 43<sup>e</sup> élection générale du 21 octobre 2019](#) en avril 2021.

En plus de pouvoir voter à leur bureau de vote par anticipation ou à leur bureau de scrutin le jour de l'élection, les étudiants éloignés de leur domicile pouvaient voter par bulletin spécial à un bureau local d'Élections Canada de leur circonscription ou s'inscrire en ligne pour voter par la poste. Pour informer les étudiants de ces possibilités, la Campagne d'information des électeurs d'Élections Canada prévoyait des activités promotionnelles ciblant ce groupe, notamment des publicités numériques diffusées sur des écrans dans 141 campus partout au Canada, de même que des bandeaux publicitaires sur diverses plateformes de médias sociaux et sur le Web.

Malgré les efforts déployés pour informer les associations étudiantes du Canada de la suspension du programme de vote sur campus pour cette élection, de nombreux étudiants étaient étonnés et choqués qu'Élections Canada ne soit pas en mesure d'offrir ce service. L'expérience montre que les

### Vote sur campus

Le vote sur campus est une initiative lancée en 2015 par Élections Canada dans 39 campus, puis déployée à plus grande échelle en 2019, dans une volonté d'améliorer les services aux Canadiens. Le but était de donner aux jeunes électeurs la possibilité de s'inscrire et de voter, par bulletin spécial, à des endroits qui leur conviendraient mieux. Les électeurs absents de leur circonscription pendant la période électorale, comme les étudiants ne vivant pas à la maison, sont ceux qui devraient profiter le plus des services de vote sur campus.

<sup>5</sup> Les établissements définitivement fermés ou qui n'offrent plus de services de soins de longue durée (p. ex. en raison d'une conversion en hôpital) sont exclus de ces résultats.

étudiants devraient être informés des changements importants apportés au programme plus tôt au cours du cycle électoral. De plus, une stratégie de communication et de rayonnement plus vaste, faisant appel aux associations étudiantes nationales et provinciales ainsi qu'aux établissements postsecondaires, permettrait d'atteindre un plus grand nombre d'étudiants.

### *Élections Canada a créé des occasions d'améliorer la connaissance du processus électoral chez les futurs électeurs*

Élections Canada a comme mandat de mettre en œuvre des programmes d'éducation pour les élèves du primaire et du secondaire afin de les préparer à participer à la démocratie électorale canadienne lorsqu'ils le pourront.

La pandémie et la tenue d'une élection en début d'année scolaire ont posé de nouveaux défis au programme Vote étudiant Canada et exigé des approches novatrices de la part de ses responsables. Parmi ces mesures, on peut souligner la tenue des premières activités virtuelles de renforcement des capacités, la fourniture de ressources en divers formats numériques pour différents modes d'enseignement de même que des adaptations et l'ajout de protocoles de sécurité au manuel de l'élection. Ces changements ont permis aux enseignants d'utiliser le matériel de Vote étudiant Canada en conservant les mêmes objectifs d'apprentissage, quelle que soit leur situation. Élections Canada a retenu les services de [CIVIX](#) pour la prestation du programme Vote étudiant Canada, qui comprenait des « camps de la démocratie ». Ces séances de perfectionnement professionnel, auxquelles 569 enseignants du pays ont participé, ont connu un franc succès, et chacune des 338 circonscriptions comptait des écoles participantes. Une évaluation récente indique que les changements apportés ont nettement contribué à améliorer la conception, l'exécution, les résultats et la pertinence du programme.

Le programme d'éducation civique d'Élections Canada a continué d'offrir aux enseignants des ressources éducatives gratuites ainsi que de l'information sur les élections et sur la démocratie. Pendant la 44<sup>e</sup> élection générale, 2 791 guides pédagogiques ont été téléchargés et le site Web [Élections et démocratie](#) a enregistré 115 000 visiteurs uniques. Le programme a atteint un nombre estimé de 870 000 futurs électeurs.

**Conclusion : Les groupes cibles continuent de se heurter à des obstacles**

Élections Canada reconnaît l'importance d'offrir des services aux électeurs dans la langue officielle de leur choix dans tous les lieux de scrutin du pays. Pour la 44<sup>e</sup> élection générale, il a continué de veiller à ce que les services et les renseignements électoraux soient offerts dans les deux langues officielles. Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021, 94 % des électeurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) étaient satisfaits du service offert dans leur langue officielle; ce résultat est très proche de celui de 2019, alors que 93 % des électeurs des CLOSM se disaient satisfaits.

Élections Canada a également collaboré avec le Commissariat aux langues officielles pour optimiser le processus de plaintes et réduire le délai entre le moment où un incident survient et le dépôt d'une plainte. Pendant la période électorale, 92 % des plaintes reçues à la suite d'un incident survenu aux bureaux de vote ont été réglées en quelques heures; les directeurs du scrutin ont ainsi le temps de résoudre les problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

En 2021, Élections Canada a reçu beaucoup moins de plaintes relatives aux langues officielles qu'aux élections générales précédentes : à ce jour, 111 plaintes ont été déposées à ce titre, comparativement à 238 en 2019. Bien qu'il soit difficile de déterminer la cause exacte de cette diminution des plaintes, il est probable que les mesures prises par Élections Canada, le moment où les plaintes ont été portées à l'attention de l'organisme et les améliorations apportées au processus de traitement des plaintes ont contribué à améliorer la prestation de services dans les deux langues officielles aux bureaux de vote.

En général, à la 44<sup>e</sup> élection générale, les directeurs du scrutin ont réussi à recruter des préposés au scrutin pouvant offrir des services dans les deux langues officielles, et la majorité d'entre eux ont affecté des travailleurs bilingues dans leur circonscription. En dépit de ces progrès, le recrutement de travailleurs bilingues demeure très difficile dans les circonscriptions où moins de 5 % de la population parle la langue officielle en situation minoritaire. À la 44<sup>e</sup> élection générale, cette difficulté était exacerbée par l'élection anticipée, la pandémie et la pénurie de main-d'œuvre qui a touché de nombreux secteurs.

Les directeurs du scrutin ont indiqué que des organismes représentant des CLOSM étaient également disposés à collaborer pour recruter des travailleurs électoraux, ce qui a eu une incidence positive sur le nombre de travailleurs pouvant offrir des services dans les deux langues officielles. Dans le cadre d'un projet pilote visant à faciliter le recrutement de préposés au scrutin capables d'offrir des services dans les deux langues officielles, Élections Canada a lancé de nouvelles initiatives qui ont aidé les directeurs du scrutin à cibler plus de candidats bilingues pour les postes de préposé au scrutin; parmi ces initiatives, on compte l'inscription d'organismes au Répertoire du Programme de rayonnement ciblé, des stratégies pour communiquer avec les CLOSM, la consultation des CLOSM, et trois partenariats dans le cadre du programme Inspirer la démocratie.

### Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de personnes dont la langue maternelle ou la langue officielle choisie n'est pas la langue majoritaire dans leur province ou leur territoire; il s'agit précisément des anglophones au Québec et des francophones hors Québec.

## Conclusion : Les électeurs étaient satisfaits des services offerts dans leur langue officielle

### Prochaines étapes

Élections Canada continuera d'améliorer et d'optimiser les services de vote et d'accroître l'accessibilité du processus électoral de sorte que tous les électeurs aient une chance égale de voter. L'organisme reconnaît l'importance de veiller à ce que les électeurs puissent exercer leur droit de vote à une élection fédérale et il s'engage à offrir des services électoraux inclusifs. Pour Élections Canada, les prochaines étapes consisteront à :

- examiner comment simplifier davantage le processus aux bureaux de vote sur la base du modèle « premier arrivé, premier servi », en utilisant des listes électorales électroniques;
- proposer la mise à l'essai de nouveaux processus de vote ou de nouvelles technologies pour remédier aux problèmes d'accessibilité soulevés par des électeurs ayant une déficience visuelle;
- revoir la façon dont l'organisme consulte les peuples autochtones pour planifier ses services électoraux et d'information du public pour ceux et celles qui souhaitent participer au processus électoral;
- établir un groupe de travail sur le vote sur campus afin de consulter les parties prenantes, notamment les associations étudiantes et les responsables d'établissements postsecondaires, et d'échanger de l'information;
- élaborer un modèle durable de vote dans les établissements de soins de longue durée.

### Objectif 3 : Les entités politiques reçoivent le soutien et l'information dont elles ont besoin pour respecter la *Loi électorale du Canada*

À la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a mis à jour ses documents d'information pour les candidats et les partis afin de permettre aux Canadiens de se porter candidats plus facilement. L'organisme a offert des formations, des manuels, des guides et des produits de communication nouvellement révisés. Des séances d'information virtuelles ont été organisées avant et pendant la période électorale, et les candidats ont reçu des messages ciblés les informant sur un grand nombre de sujets. De plus, l'organisme a créé deux documents, [\*Porte-à-porte et campagne dans les secteurs résidentiels et les lieux publics\*](#) et [\*Lignes directrices pour les candidats dans le contexte de la COVID-19 – Collecte de signatures d'électeurs\*](#), pour aider les candidats.

Les statistiques montrent que ces publications ont été consultées plus de 1 500 fois en période électorale. Au total, 86 % des candidats étaient satisfaits de la qualité générale des services offerts par Élections Canada en 2021, un pourcentage légèrement inférieur à celui de 2019 (89 %).

Les experts d'Élections Canada ont amélioré la formation des agents du centre d'appels du Réseau de soutien aux entités politiques (RSEP). Les séances de formation et la mise à jour du guide pour les agents du RSEP ont permis à ces derniers de mieux servir les clients en leur donnant des réponses rapides et uniformes par divers moyens de communication à des moments importants du [\*calendrier électoral\*](#), notamment pendant la période occupée des mises en

candidature. Ainsi, les candidats et les partis ont reçu de l'information officielle d'Élections Canada sur la façon de se porter candidat.

Afin de réduire le nombre de contacts en personne avec les fonctionnaires électoraux pendant la pandémie, Élections Canada a permis aux candidats de faire leur déclaration solennelle par vidéoconférence avec les directeurs du scrutin. Le recours à ce processus n'a suscité aucune plainte et que très peu de demandes de renseignements. Selon le [Sondage auprès des candidats](#), 77 % des candidats estiment qu'il était facile de respecter les exigences de mise en candidature en 2021, un résultat comparable à celui de la 43<sup>e</sup> élection générale (78 %). De plus, en 2021, 94 % des candidats étaient satisfaits du délai de traitement de leur candidature par les directeurs du scrutin.

Pour soutenir davantage les candidats et les partis, Élections Canada tient un Centre de service aux entités politiques (CSEP); cet outil en ligne permet aux candidats et aux partis politiques d'accéder à du matériel électoral, de soumettre une candidature, d'obtenir des services et de déposer des rapports financiers. Bien que le portail ait contribué à réduire les interactions en personne ainsi que la demande de documents papier, l'utilisation de l'acte de candidature électronique demeure inférieure aux attentes. Alors que la pandémie favorisait la mise en ligne des processus, seulement 13 % des actes de candidature ont été soumis au moyen du CSEP, quoiqu'il s'agisse d'une hausse par rapport à la 43<sup>e</sup> élection générale (9 %).

Pour faciliter la production électronique des rapports financiers, Élections Canada a mis au point une nouvelle fonction du CSEP qui permet aux partis de vérifier l'état des rapports des candidats ainsi que le respect de leurs obligations en matière de production de rapports. De plus, un guide de l'utilisateur et une vidéo de formation ont été produits pour faciliter l'utilisation du CSEP, et un soutien accru a été offert aux candidats et aux agents officiels. Ainsi, la production électronique de rapports financiers au moyen du CSEP a connu une hausse : 53 % des candidats et 18 % des partis ont utilisé le portail pour soumettre au moins un document exigé, par rapport à 41 % et à 15 % respectivement à la 43<sup>e</sup> élection générale.

Selon le [Sondage auprès des candidats](#), 65 % des candidats ont précisé qu'eux-mêmes ou des membres de leur campagne avaient utilisé le CSEP pour présenter une candidature, télécharger du matériel électoral, soumettre des rapports financiers ou accéder aux résultats après scrutin ou à des ressources. Ce taux est supérieur à celui de l'élection de 2019, où le portail n'aurait été utilisé que par 42 % des candidats. Enfin, 76 % des candidats qui ont utilisé le CSEP se sont dits satisfaits de leur expérience. Ce pourcentage est plus élevé qu'en 2019 (65 %).

**Conclusion : Les candidats et les partis demeurent satisfaits de la qualité générale des services offerts par Élections Canada**

Après la 43<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada s'est engagé à améliorer les outils et les ressources pour les tiers et leurs agents financiers afin de s'assurer qu'ils remplissent les obligations du régime de financement politique. Parmi les améliorations apportées pour la 44<sup>e</sup> élection générale, on peut mentionner :

- l'ajout de nouveau contenu et d'exemples au manuel des tiers;
- la mise à jour de la foire aux questions pour les tiers sur le site Web de l'organisme;
- l'accès à la formation pour les tiers dans l'Environnement d'apprentissage en ligne et l'ajout de vidéos de formation sur le site Web de l'organisme au sujet de l'enregistrement, des activités réglementées, de l'administration financière et des obligations en matière de rapports.

Les processus d'enregistrement et de confirmation des tiers ont également été améliorés, ce qui a permis d'offrir, en temps opportun, des services qui répondaient à leurs besoins. Élections Canada a reçu, traité et approuvé 105 demandes d'enregistrement de tiers et 88 % des tiers ont reçu une confirmation de leur enregistrement dans un délai de deux jours ouvrables. De plus, l'organisme a informé les tiers de leurs obligations en matière de production de rapports financiers au moment de confirmer leur enregistrement.

À la 44<sup>e</sup> élection générale, les tiers pouvaient produire électroniquement leurs rapports financiers à l'aide du CSEP : 27 % ont utilisé le CSEP pour soumettre au moins un document exigé.

Cependant, le nombre de tiers enregistrés a connu une baisse de 31 % par rapport à la 43<sup>e</sup> élection générale. Il s'agit d'un revirement par rapport aux trois élections générales précédentes, lors desquelles les demandes d'enregistrement des tiers avaient augmenté. Cette situation pourrait être attribuable au fait que la 44<sup>e</sup> élection générale n'était pas un scrutin à date fixe; comme il n'y a pas eu de période préélectorale, les tiers ont eu moins de temps pour planifier leurs activités.

Les rapports financiers des tiers, y compris les rapports provisoires, ont été publiés sur le site Web d'Élections Canada, à la page [Rapports financiers du tiers pour la 44<sup>e</sup> élection générale](#).

**Conclusion : Les tiers ont reçu l'information dont ils avaient besoin pour remplir leurs obligations en matière de financement politique**

### Tiers

Un tiers est généralement une personne ou un groupe qui souhaite participer à une élection en favorisant ou en contrecarrant un parti, un candidat ou un candidat à l'investiture. Comme par le passé, la majorité des tiers enregistrés étaient des personnes morales, des groupes de revendication, des associations professionnelles et sectorielles, et des organisations syndicales.

## Prochaines étapes

Élections Canada continuera de communiquer avec les entités politiques et les candidats afin d'assurer la transparence et la responsabilisation. Ses efforts pour améliorer ses services comprennent les engagements suivants :

- mettre à jour les manuels de financement politique avant la prochaine élection générale;
- mettre à jour le matériel de formation en financement politique avant la prochaine élection générale;
- produire des vidéos et du matériel de formation pour les candidats et les partis politiques portant sur le CSEP de même que sur le processus de candidature et d'autres questions touchant l'administration électorale;
- promouvoir l'utilisation du CSEP auprès des entités politiques afin qu'elles s'en servent davantage pour soumettre leurs rapports financiers.

## Intégrité électorale

Un processus électoral fiable est équitable, sûr et transparent. Fort de ses 100 ans d'expertise en gestion électorale, Élections Canada s'est taillé une solide réputation en appliquant les normes les plus élevées de responsabilisation, d'intégrité et de sécurité au processus électoral.

Élections Canada a établi un cadre sur l'intégrité électorale qui définit les principes en fonction desquels ses programmes et ses services sont évalués et qui oriente les analyses et les décisions, afin d'assurer l'application uniforme et rigoureuse de la [Loi électorale du Canada](#) et de réaliser la vision stratégique de l'organisme.

Le pourcentage d'électeurs qui ont une perception positive de la conduite de l'élection par Élections Canada est un bon indicateur pour évaluer la réussite de l'organisme à ce chapitre. L'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021 indique que 90 % des répondants ont une perception positive de la conduite de la 44<sup>e</sup> élection générale; en d'autres mots, ils estiment qu'Élections Canada a conduit l'élection de façon équitable et ont confiance en l'exactitude des résultats de l'élection. Ce taux fait écho à celui de 2019, alors que 91 % des électeurs avaient une perception positive de la conduite de l'élection générale.

Selon la vérification indépendante de l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux, tous les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection, les fonctionnaires électoraux ont exercé correctement les attributions que leur confèrent les articles pertinents de la [Loi électorale du Canada](#). De plus, selon les conclusions de la vérification, les contrôles administratifs établis par Élections Canada, notamment les manuels, le matériel de formation, les certificats et les formulaires, ont bien aidé les fonctionnaires électoraux à exercer leurs attributions conformément à la Loi.

Dans le cadre de la préparation de la 44<sup>e</sup> élection générale, en plus des résultats attendus du [Cadre ministériel des résultats](#), Élections Canada s'est fixé un quatrième objectif :

4. Les Canadiens ont confiance en l'intégrité du processus électoral.

### Objectif 4 : Les Canadiens ont confiance en l'intégrité du processus électoral

Chaque élection, de nombreuses mesures juridiques, procédurales et technologiques sont prises pour protéger le secret du vote et l'intégrité du processus. Comme il a été mentionné, 90 % des électeurs ont perçu positivement la conduite de l'élection générale de 2021. On trouvera plus de renseignements sur le rôle des divers acteurs et sur les procédures qui contribuent à protéger le système électoral canadien sur le site Web d'Élections Canada, à la section [Intégrité et sécurité des élections](#).

## Évaluations des risques

Élections Canada a accordé une attention particulière aux menaces et s'est efforcé de préserver la sécurité de l'élection, dans les limites du mandat que la Loi lui confère. Des évaluations des risques pour l'intégrité ont été réalisées en prévision de la 44<sup>e</sup> élection générale, dans le cadre de la stratégie d'Élections Canada pour préserver l'intégrité électorale. Un certain nombre portaient sur des changements proposés au processus électoral en raison de la pandémie (p. ex. le modèle à un seul préposé au scrutin, la sélection des lieux de scrutin, le recrutement et les mesures de santé et de sécurité). D'autres évaluations ont favorisé la connaissance globale de l'environnement par l'organisme et ont facilité l'établissement de stratégies d'atténuation et d'intervention. Ces stratégies ont été consignées sous la forme de livrets d'intervention en matière d'intégrité et mises à l'essai à l'échelle de l'organisme à l'occasion d'exercices sur table.

## Surveillance de l'environnement informationnel

En prévision de l'élection, Élections Canada a créé un cadre pour corriger l'information inexacte et trompeuse. Le cadre a défini des processus et des procédures pour déceler et corriger la mésinformation et la désinformation sur le processus de vote, qu'elles soient d'origine nationale ou étrangère. Grâce à l'analyse de l'environnement informationnel, l'organisme est intervenu de façon préventive pour corriger des discours inexacts sur le processus électoral en mettant en œuvre un plan de communication sur l'intégrité; ce plan prévoyait l'adaptation de toutes les communications publiques d'Élections Canada, y compris son contenu Web, afin de mieux répondre aux préoccupations possibles des électeurs en matière d'intégrité et d'ajouter un volet sur l'intégrité à la Campagne d'information des électeurs. Par exemple, l'organisme a créé du contenu Web qui décrivait les mesures de protection de l'intégrité électorale et les procédures de dépouillement du scrutin, de sorte que les électeurs puissent connaître toutes les mesures en place pour assurer l'intégrité du processus. Il a aussi créé une série de messages pour diverses plateformes de médias sociaux, des messages qui ont été diffusés à grande échelle à divers moments de la période électorale.

L'organisme a de nouveau tenu un répertoire en ligne de ses publicités et produits de communication officiels; les électeurs pouvaient ainsi vérifier l'authenticité de l'information sur l'élection en consultant le répertoire. Grâce à ces efforts et aux initiatives de rayonnement et de mobilisation des intervenants, Élections Canada a consolidé son rôle comme source d'information officielle sur le processus démocratique fédéral. Selon l'[Étude nationale auprès des électeurs](#) de 2021, 93 % des électeurs sont d'accord pour dire qu'en 2021, Élections Canada était la source d'information la plus fiable en ce qui touche le processus électoral; en 2019, une proportion semblable – 92 % des électeurs – était de cet avis.

## Ajustement des processus de vote par bulletin spécial

Élections Canada a pris une série de mesures pour faire face à l'augmentation prévue de la demande de vote par bulletin spécial, tout en préservant l'intégrité du processus électoral. Parmi ces nouvelles mesures figurent un nouveau système de demande en ligne, des enveloppes de retour affranchies, une campagne d'information spéciale et un service de dépôt des bulletins de vote spéciaux aux lieux de scrutin. Les procédures de validation et de dépouillement des bulletins de vote spéciaux ont été prolongées; aussi a-t-il fallu plusieurs jours pour connaître les résultats préliminaires du vote, car on devait veiller à ce que les procédures essentielles à la

protection de l'intégrité soient bien suivies. Pour maintenir la confiance dans le processus électoral et ses résultats, Élections Canada a fait preuve de transparence et a communiqué rapidement et fréquemment que les résultats ne seraient pas connus le soir de l'élection. Pour la première fois, l'organisme a invité des observateurs à assister au compte des bulletins spéciaux à son centre de traitement d'Ottawa afin de renforcer la confiance du public en l'intégrité du processus électoral.

Élections Canada a pris des instructions en application de la [Loi électorale du Canada](#) et a ajusté ses propres procédures internes pour s'assurer que le vote par bulletin spécial demeure sûr et accessible. En voici quelques exemples :

Groupe d'électeurs visés	Retour des bulletins de vote spéciaux	Modifications apportées aux procédures opérationnelles normalisées
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les électeurs des Forces canadiennes, soit les membres des Forces armées canadiennes qui ont voté à un bureau de vote militaire établi.</li> <li>2. Les électeurs internationaux, soit les citoyens canadiens qui résidaient à l'étranger.</li> <li>3. Les électeurs incarcérés, soit les électeurs qui étaient incarcérés dans un établissement correctionnel provincial ou fédéral.</li> <li>4. Les électeurs nationaux, soit les électeurs résidant au Canada qui ont voté à un bureau local d'Élections Canada ou par la poste en dehors de leur circonscription.</li> <li>5. Les électeurs locaux, soit les électeurs résidant au Canada qui ont voté à un bureau local d'Élections Canada ou par la poste et dont la demande d'inscription et de bulletin spécial avait été approuvée par le bureau</li> </ol>	<p>Les bulletins de vote spéciaux de ces groupes ont été retournés à l'administration centrale d'Élections Canada (ACEC) (440, chemin Coventry) et comptés par son personnel.</p> <p>Ces bulletins spéciaux devaient parvenir à l'ACEC au plus tard le jour de l'élection (20 septembre 2021), avant 18 h (heure d'Ottawa).</p> <p>Les bulletins de vote spéciaux de ce groupe ont été retournés au bureau local d'Élections Canada de chaque circonscription et comptés par les fonctionnaires électoraux sur place.</p>	<p>Le dépouillement des votes commence à une date fixée par le directeur général des élections ou cinq jours avant le jour de l'élection si aucune date plus hâtive n'est fixée. Lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, le dépouillement a commencé le 11<sup>e</sup> jour précédant le jour de l'élection (vendredi 10 septembre 2021) – pour composer avec la hausse prévue du nombre de bulletins de vote spéciaux reçus et respecter les protocoles de santé et de sécurité liés à la pandémie – et s'est terminé le lendemain du jour de l'élection.</p> <p>Pour cette élection, les représentants des partis politiques ont pour la première fois eu accès aux locaux du 440, chemin Coventry. Ils ont donc pu observer le dépouillement des votes.</p> <p>Des instructions prises en application de la <a href="#">Loi électorale du Canada</a> ont autorisé les électeurs qui n'avaient pas reçu ou ne pouvaient pas utiliser leur trousse de vote par bulletin spécial à annuler leur demande et à voter à leur lieu de scrutin le jour de l'élection en remplissant un Certificat du statut de vote.</p> <p>Contrairement aux bulletins de vote reçus à l'ACEC, les bulletins de vote reçus à un bureau local d'Élections Canada ne peuvent pas être dépouillés avant la fermeture des bureaux de scrutin dans la circonscription. Lors de la 44<sup>e</sup> élection</p>

Groupe d'électeurs visés	Retour des bulletins de vote spéciaux	Modifications apportées aux procédures opérationnelles normalisées
de la circonscription dans laquelle ils résidaient.	Ces bulletins spéciaux devaient parvenir aux fonctionnaires électoraux avant la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l'élection.	<p>générale, le dépouillement des bulletins de vote spéciaux locaux a été délibérément retardé au moins jusqu'au lendemain du jour de l'élection afin d'effectuer les vérifications d'intégrité nécessaires.</p> <p>Des instructions prises en application de la <a href="#">Loi électorale du Canada</a> ont autorisé les électeurs locaux qui ne pouvaient pas retourner leur bulletin de vote spécial par la poste à le déposer dans une urne prévue à cette fin dans la plupart des lieux de scrutin le jour de l'élection.</p> <p>Des instructions prises en application de la Loi ont autorisé les électeurs qui n'avaient pas reçu ou ne pouvaient pas utiliser leur trousse de vote par bulletin spécial à annuler leur demande et à voter à leur bureau de scrutin le jour de l'élection en remplissant un Certificat du statut de vote.</p> <p>Tous les bulletins de vote spéciaux recueillis dans les urnes désignées et tous les certificats du statut de vote dûment remplis ont été retournés au bureau local d'Élections Canada après la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l'élection et le dépouillement des bulletins de vote ordinaires. Ainsi, le personnel a pu procéder aux étapes de vérification nécessaires avant de commencer le dépouillement des bulletins de vote spéciaux des électeurs locaux.</p>

Pour maintenir l'intégrité du processus, tous les bulletins de vote spéciaux qui ne respectaient pas les critères établis étaient mis de côté conformément à la Loi. Au total, 1 068 543 bulletins de vote spéciaux ont été retournés à Élections Canada; de ce nombre, 99 988 ont été mis de côté parce qu'ils ont été reçus, pour la plupart, après les échéances prescrites par la Loi. De plus, 106 695 bulletins de vote spéciaux n'ont jamais été retournés à Élections Canada. Des renseignements détaillés sur le compte de ces votes se trouvent dans le [Rapport sur les bulletins de vote spéciaux – 44<sup>e</sup> élection générale](#).

## Sécurité

Élections Canada a collaboré avec les principaux organismes de sécurité du gouvernement fédéral et d'autres partenaires importants, comme le Centre de la sécurité des télécommunications, le Centre canadien pour la cybersécurité, le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, Sécurité publique Canada, Affaires mondiales Canada, l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement ainsi que l'Agence de la santé publique du Canada, pour moderniser et sécuriser son infrastructure informatique, protéger les services et les systèmes électoraux, et améliorer sa situation globale en matière de sécurité. Élections Canada a participé régulièrement à des réunions avec des responsables de ces organismes et ministères pour échanger de l'information, discuter des rôles, responsabilités et protocoles applicables à des scénarios possibles, planifier les communications, détecter les menaces pour l'intégrité et la sécurité des élections et intervenir en conséquence.

Dans le but d'intégrer des mesures de sécurité à ses activités courantes, Élections Canada a donné aux membres de son personnel et aux administrateurs électoraux une formation sur la protection de l'information et sur les pratiques exemplaires en cybersécurité.

## Conclusion : Les Canadiens avaient confiance en l'intégrité du processus électoral

### Prochaines étapes

Élections Canada continuera de détecter la présence de menaces pour l'intégrité électorale et d'affiner les mesures d'atténuation et d'intervention. L'amélioration continue des pratiques, des procédures et des lignes directrices contribuera à l'intégrité et à la sécurité du processus électoral. En outre, l'organisme poursuivra ses efforts pour perfectionner les systèmes et les outils offerts aux entités politiques afin de favoriser la transparence. Élections Canada s'engage à :

- créer des outils pour favoriser la collaboration et la communication avec les organismes locaux responsables de l'application de la loi afin de consolider les relations et d'assurer une intervention efficace en cas de menaces pour la sécurité.



## Soutien apporté aux directeurs du scrutin

C'est le directeur du scrutin qui a la responsabilité première de mener une élection fédérale dans sa circonscription, conformément aux instructions du directeur général des élections. Il est essentiel que l'administration centrale d'Élections Canada soutienne les directeurs du scrutin afin qu'ils puissent servir efficacement les Canadiens. À la 44<sup>e</sup> élection générale, les directeurs du scrutin ont dû s'adapter à une pandémie en très peu de temps; dans cette situation, le soutien de l'administration centrale était d'autant plus important.

### Activités prés scrutin

Le directeur général des élections donne aux directeurs du scrutin le mandat de mener des activités prés scrutin entre les élections, notamment tenir à jour des listes de lieux de scrutin et de candidats aux postes de fonctionnaires électoraux, rester en contact avec les imprimeurs et les associations des partis ainsi que recruter de possibles travailleurs et membres clés du personnel de bureau pour satisfaire aux obligations après la délivrance du bref.

Une majorité de directeurs du scrutin ont indiqué que, dans l'ensemble, les communications et le soutien reçus de l'administration centrale d'Élections Canada ont été efficaces et ont facilité la conduite de l'élection. Selon le [Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin](#) pour cette élection, 63 % des directeurs du scrutin jugent que le soutien d'Élections Canada était satisfaisant en général. De plus, 79 % des directeurs du scrutin estiment que la formation et l'information reçues les ont bien préparés à mener l'élection. Le rapport confirme que la majorité des directeurs du scrutin considèrent que les activités prés scrutin et les diverses séances de formation avant le scrutin les ont dûment préparés, eux et leur personnel clé, à mener la 44<sup>e</sup> élection générale. Les activités prés scrutin ont été communiquées aux directeurs du scrutin pendant l'été précédent l'élection. Parmi les 338 directeurs du scrutin, 312 (92 %) y ont participé.

Dans le cadre de la préparation de la 44<sup>e</sup> élection générale, en plus des résultats attendus du Cadre ministériel des résultats, Élections Canada s'est fixé un dernier objectif :

5. Les directeurs du scrutin reçoivent un soutien pour l'administration et la conduite de l'élection.

## Objectif 5 : Les directeurs du scrutin reçoivent un soutien pour l'administration et la conduite de l'élection

Le recrutement et le maintien en poste de travailleurs électoraux demeurent le plus grand défi logistique que doit relever Élections Canada pour chaque élection. Plus de 200 000 travailleurs électoraux doivent être embauchés et formés en très peu de temps pour servir les 27 millions d'électeurs dans les 338 circonscriptions du pays. Ce grand nombre de travailleurs est nécessaire pour offrir des services adéquats aux bureaux de vote, maintenir la conformité aux procédures de vote, respecter les exigences en matière d'accessibilité et de langues officielles ainsi que, dans le cas de la 44<sup>e</sup> élection générale, suivre l'évolution des restrictions et des mesures sanitaires imposées par les autorités. Pour cette élection, les directeurs du scrutin ont embauché quelque 195 000 travailleurs, dont 18 000 dans les bureaux locaux d'Élections Canada et environ 177 000 à des postes de travailleurs électoraux aux lieux de scrutin. Il s'agit d'une diminution de quelque 37 000 embauches, comparativement aux 232 000 employés affectés à la 43<sup>e</sup> élection générale.

Élections Canada a mis en place plusieurs initiatives visant à atténuer les difficultés de recrutement rencontrées aux élections précédentes. Par exemple, il a adopté un modèle à un seul préposé au scrutin, ce qui a favorisé une affectation optimale des ressources, tout en réduisant le nombre de travailleurs requis pour la prestation de services en personne. De plus, des mesures d'urgence ont été prises pour aider les directeurs du scrutin lorsque des employés recrutés ne se présentaient pas au travail; par exemple, les directeurs du scrutin et les superviseurs de centre de scrutin pouvaient fusionner des bureaux de scrutin pour ne pas retarder le vote, et le superviseur de centre de scrutin ou les agents d'inscription pouvaient ouvrir un bureau en attendant l'arrivée du scrutateur en disponibilité. Lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, environ 14 000 préposés au scrutin ne se sont pas présentés au travail, comparativement à quelque 10 000 à la 43<sup>e</sup> élection générale. Malgré cette hausse, moins de 0,6 % des bureaux de vote n'ont pas ouvert à temps les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection.

Élections Canada a amélioré sa campagne de recrutement pour remédier aux problèmes de recrutement connus et aux difficultés de recrutement à prévoir en situation de pandémie. La campagne a eu lieu du 18 août au 18 septembre 2021; elle s'accompagnait d'autres campagnes ciblant certaines circonscriptions où le recrutement de travailleurs est habituellement difficile. L'organisme a également utilisé des plateformes de médias sociaux (p. ex. Snapchat, Spotify et YouTube) pour cibler un public plus jeune, en plus de promouvoir les possibilités d'emploi sur la page d'accueil de son site Web pendant toute la période électorale. La campagne de recrutement visait à faire connaître les occasions d'emploi rémunéré les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection ainsi qu'à encourager les travailleurs potentiels à postuler en ligne. Elle précisait également les mesures de santé et de sécurité mises en place pour les travailleurs électoraux. Afin d'assurer la réussite de la campagne pour la 44<sup>e</sup> élection générale, l'organisme a triplé son budget de façon à cibler un public plus vaste.

Pour mieux cibler les personnes qui se heurtent à des obstacles à la participation électorale, Élections Canada a communiqué de l'information sur les possibilités d'emploi à l'élection auprès d'organismes communautaires et de groupes d'intervenants, dans le cadre de son [programme Inspirer la démocratie](#). Le programme prévoyait un webinaire sur le thème « Travailler à une élection fédérale » et la diffusion d'informations sur les occasions d'emploi auprès d'un réseau de 619 intervenants. Le YMCA, l'Alliance canadienne des associations étudiantes, L'apathie

c'est plate, l'Institut du Nouveau Monde, Citoyenneté jeunesse et la Fédération de la jeunesse canadienne-française figurent parmi les organismes jeunesse contactés.

Élections Canada a également pris plusieurs mesures pour recruter des travailleurs bilingues, notamment celles-ci :

- promotion des possibilités d'emploi auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
- création d'une base de données, en collaboration avec Patrimoine canadien, qui recense plus de 400 organisations locales et régionales représentant des CLOSM, à laquelle tous les directeurs du scrutin pouvaient accéder afin de recruter des travailleurs bilingues;
- collaboration avec les directeurs du scrutin pour accroître le nombre d'agents de relations communautaires intervenant auprès des CLOSM; ces agents sont chargés de mobiliser les membres de ces communautés et de les inviter à travailler aux élections fédérales.

L'organisme a également déployé des efforts de recrutement dans les communautés autochtones, avant et pendant l'élection. Entre le 5 et le 19 août 2021, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a communiqué par téléphone avec 400 communautés des Premières Nations pour promouvoir les possibilités d'emploi à Élections Canada. De l'information sur les possibilités d'emploi a également été envoyée par courriel à plus de 700 bureaux de conseils de bande et communautés des Premières Nations.

Enfin, le nouveau poste de coordonnateur régional du recrutement a fourni aux directeurs du scrutin un soutien supplémentaire pour le recrutement. Selon le [Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin](#), le coordonnateur a joué un rôle important dans le recrutement de préposés au scrutin bilingues dans certaines circonscriptions. Toutefois, certains directeurs du scrutin ne saisissaient pas bien la portée du poste de coordonnateur et n'ont pas su en tirer avantage ni l'intégrer efficacement aux activités de scrutin.

### **Conclusion : Malgré une série de mesures mises en place pour faciliter le recrutement, celui-ci reste un défi majeur**

À la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a revu sa stratégie de formation des directeurs du scrutin. Des experts de l'organisme ont collaboré et produit environ 40 heures de matériel de formation réparties en six cours virtuels distincts. L'organisme a également mis à jour le programme de formation des travailleurs électoraux afin de tenir compte des changements apportés au processus de vote et des procédures liées à la pandémie.

Élections Canada a offert des modules de formation en ligne sur le recrutement, les finances, les opérations de vote et la planification, les technologies et la formation des travailleurs électoraux. Les cours en ligne ont permis de former 4 583 employés en poste aux bureaux locaux d'Élections Canada, sans qu'aucun problème technique ni aucune panne soient signalés. Aux élections précédentes, l'administration centrale d'Élections Canada devait créer des comptes pour les membres clés du personnel de bureau avant qu'ils accèdent au matériel de formation. Le processus d'inscription générait souvent des erreurs, ce qui entraînait des retards pour le personnel souhaitant accéder au matériel de formation dans des délais serrés. Pour la 44<sup>e</sup> élection générale, l'organisme a accordé au personnel un accès direct à la formation. Ce changement a

accélééré l'inscription à la formation en ligne et a permis au personnel en région d'y accéder rapidement, ce qui a réduit le nombre de demandes de soutien présentées à l'administration centrale.

Selon le [Sondage auprès des fonctionnaires électoraux](#), 85 % des fonctionnaires électoraux jugent que la formation qu'ils ont reçue les a bien préparés à accomplir leurs tâches lors de la 44<sup>e</sup> élection fédérale; ce pourcentage était légèrement plus élevé en 2019 (88 %). De plus, 97 % des fonctionnaires électoraux se sentaient informés des mesures de sécurité prises contre la COVID-19 lorsqu'ils se sont présentés au travail pour la première fois.

Le [Rapport de vérification indépendant sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux – 44<sup>e</sup> élection générale](#) indique que les manuels, le matériel de formation, les formulaires et les certificats créés par Élections Canada ont aidé les fonctionnaires électoraux à bien exercer leurs attributions. Les vérificateurs ont conclu que les fonctionnaires électoraux avaient exercé correctement les attributions que leur confère la [Loi électorale du Canada](#)<sup>6</sup>.

## **Conclusion : Les directeurs du scrutin et les travailleurs électoraux ont reçu la formation nécessaire pour exercer leurs attributions**

### **Prochaines étapes**

Élections Canada s'efforce toujours d'apporter un soutien aux administrateurs et aux travailleurs électoraux pour qu'ils soient prêts à fournir des services et de l'information aux Canadiens de chaque circonscription. L'organisme continuera de travailler avec les directeurs du scrutin pour leur offrir le meilleur soutien possible et poursuivra ses efforts en vue de proposer du matériel pour les quatre méthodes de formation : en classe, par vidéoconférence, avec cahier de formation et en ligne. Pour faire suite aux conclusions de l'évaluation, Élections Canada s'engage plus précisément à :

- recourir aux technologies pour réduire le nombre de travailleurs électoraux nécessaires à la tenue d'une élection;
- promouvoir la formation en ligne par divers moyens de communication et trouver des façons d'accroître la participation;
- créer plus d'occasions d'apprentissage pratique, en personne, pour les administrateurs électoraux, notamment dans le cadre des rencontres régionales et locales déjà prévues; bien que l'organisme ait l'intention d'élargir sa gamme de ressources d'apprentissage à rythme libre, la possibilité de discuter et de collaborer avec des administrateurs électoraux plus expérimentés pourrait être fort utile;
- mettre à jour le matériel de planification des directeurs du scrutin afin de mieux les informer sur la façon de planifier la division de bureaux de vote par anticipation et l'ajout de scrutateurs supplémentaires lorsqu'ils prévoient un taux de participation élevé.

<sup>6</sup> Il importe de rappeler que les occasions d'apprentissage et de réseautage en personne ont été considérablement réduites par la pandémie. Les directeurs du scrutin ont mentionné, de manière informelle, qu'ils regrettaient de ne pas avoir pu en profiter avant l'élection.



## Résumé des conclusions et des mesures à prendre

### La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées durant le vote

#### Conclusions :

- Les modifications apportées aux procédures et aux produits de communication d'Élections Canada ont donné un sentiment de sécurité aux électeurs et aux travailleurs électoraux.
- La collaboration a été essentielle à la planification d'une élection sécuritaire.

#### Mesures à prendre :

- Revoir et mettre à jour les procédures et les outils de santé et de sécurité destinés au personnel en région et à l'administration centrale, y compris les protocoles, les instructions et les trousseaux de formation complètes.
- Renseigner tôt les électeurs sur la commodité du vote par bulletin spécial et leur fournir plus d'information sur les façons de soumettre ces bulletins.
- Tirer parti des mécanismes d'approvisionnement existants auprès de l'Agence de la santé publique du Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada afin d'obtenir suffisamment d'équipement de protection et de matériel de sécurité.

### Les électeurs ont accès à diverses méthodes de vote inclusives qui répondent à leurs besoins

#### Conclusions :

- Les Canadiens avaient accès à l'information pour savoir où, quand et comment voter pendant la pandémie.
- En dépit de la pandémie, les Canadiens ont encore été satisfaits de leur expérience de vote.
- Bien qu'Élections Canada était prêt à répondre à une hausse de la demande de vote par bulletin spécial, certains électeurs qui ont voté par la poste ont éprouvé des difficultés à retourner leur bulletin à temps.
- Les groupes cibles continuent de se heurter à des obstacles.
- Les électeurs étaient satisfaits des services offerts dans leur langue officielle.

### Mesures à prendre :

- Examiner comment simplifier davantage le processus aux bureaux de vote sur la base du modèle « premier arrivé, premier servi », en utilisant des listes électorales électroniques.
- Proposer la mise à l'essai de nouveaux processus de vote ou de nouvelles technologies pour remédier aux problèmes d'accessibilité soulevés par des électeurs ayant une déficience visuelle.
- Revoir la façon dont l'organisme consulte les peuples autochtones pour planifier ses services électoraux et d'information du public pour ceux et celles qui souhaitent participer au processus électoral.
- Établir un groupe de travail sur le vote sur campus afin de consulter les parties prenantes, notamment les associations étudiantes et les responsables d'établissements postsecondaires, et d'échanger de l'information.
- Élaborer un modèle durable de vote dans les établissements de soins de longue durée.

### Les entités politiques reçoivent le soutien et l'information dont elles ont besoin pour respecter la *Loi électorale du Canada*

#### Conclusions :

- Les candidats et les partis demeurent satisfaits de la qualité générale des services offerts par Élections Canada.
- Les tiers ont reçu l'information dont ils avaient besoin pour remplir leurs obligations en matière de financement politique.

### Mesures à prendre :

- Mettre à jour les manuels de financement politique avant la prochaine élection générale.
- Mettre à jour le matériel de formation en financement politique avant la prochaine élection générale.
- Produire des vidéos et du matériel de formation pour les candidats et les partis politiques portant sur le CSEP de même que sur le processus de candidature et d'autres questions touchant l'administration électorale.
- Promouvoir l'utilisation du CSEP auprès des entités politiques afin qu'elles s'en servent davantage pour soumettre leurs rapports financiers.

## Les Canadiens ont confiance en l'intégrité du processus électoral

### Conclusion :

- Les Canadiens avaient confiance en l'intégrité du processus électoral.

### Mesure à prendre :

- Créer des outils pour favoriser la collaboration et la communication avec les organismes locaux responsables de l'application de la loi afin de consolider les relations et d'assurer une intervention efficace en cas de menaces pour la sécurité.

## Les directeurs du scrutin reçoivent un soutien pour l'administration et la conduite de l'élection

### Conclusions :

- Malgré une série de mesures mises en place pour faciliter le recrutement, celui-ci reste un défi majeur.
- Les directeurs du scrutin et les travailleurs électoraux ont reçu la formation nécessaire pour exercer leurs attributions.

### Mesures à prendre :

- Recourir aux technologies pour réduire le nombre de travailleurs électoraux nécessaires à la tenue d'une élection.
- Promouvoir la formation en ligne par divers moyens de communication et trouver des façons d'accroître la participation.
- Créer plus d'occasions d'apprentissage pratique, en personne, pour les administrateurs électoraux, notamment dans le cadre des rencontres régionales et locales déjà prévues; bien que l'organisme ait l'intention d'élargir sa gamme de ressources d'apprentissage à rythme libre, la possibilité de discuter et de collaborer avec des administrateurs électoraux plus expérimentés pourrait être fort utile.
- Mettre à jour le matériel de planification des directeurs du scrutin afin de mieux les informer sur la façon de planifier la division de bureaux de vote par anticipation et l'ajout de scrutateurs supplémentaires lorsqu'ils prévoient un taux de participation élevé.



## Annexe A : Cadre ministériel des résultats<sup>7</sup>

Responsabilité essentielle Administration et surveillance des activités électorales		
<p><b>Résultat</b> Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des électeurs qui sont inscrits au Registre national des électeurs</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des lieux de scrutin qui répondent aux critères d'accessibilité clés d'Élections Canada</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des résidences d'électeurs qui se trouvent dans un rayon de 6 kilomètres du lieu de scrutin qui leur est assigné le jour du scrutin</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des résidences d'électeurs qui se trouvent dans un rayon de 12 kilomètres du lieu de scrutin qui leur est assigné les jours de vote par anticipation</li> <li><input type="checkbox"/> Nombre d'électeurs qui ont participé à l'atelier d'Inspire la démocratie sur le thème « Se présenter à une élection fédérale »</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des candidats satisfaits des services et des produits offerts par Élections Canada</li> </ul>	<p><b>Résultat</b> Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des électeurs qui connaissent les principales façons de voter</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des électeurs satisfaits des renseignements communiqués par Élections Canada</li> </ul>	<p><b>Résultat</b> Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des Canadiens qui perçoivent de façon positive l'administration des élections</li> <li><input type="checkbox"/> Nombre d'incidents de sécurité ayant un effet démontrable sur le processus électoral</li> <li><input type="checkbox"/> Niveau de conformité aux procédures des fonctionnaires électoraux aux bureaux de scrutin</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des contributions inadmissibles qui sont retournées aux donateurs ou remises au directeur général des élections, à la demande d'Élections Canada</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des rapports financiers (de toutes les entités sauf les tiers) publiés en ligne par Élections Canada dans les 10 jours ouvrables suivant leur soumission</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage des rapports des candidats dont la vérification est terminée dans les 12 mois suivant l'échéance de soumission</li> </ul>
Programmes		
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Prestation des services de vote et gestion en région</li> <li><input type="checkbox"/> Registre national des électeurs et géographie électorale</li> <li><input type="checkbox"/> Éducation et information du public</li> <li><input type="checkbox"/> Intégrité électorale et surveillance réglementaire</li> </ul>		

<sup>7</sup> Cette version du Cadre ministériel des résultats était en vigueur entre 2018 et 2021. La plus récente version du Cadre ministériel des résultats se trouve dans le [Plan ministériel](#) de l'organisme.



## Annexe B : Indicateurs de résultat ministériel

### Résultats atteints en matière d'administration et surveillance des activités électorales

#### Résultat ministériel



**Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats**

Indicateur de résultat	Cible	Résultat réel
Pourcentage des électeurs qui sont inscrits au Registre national des électeurs	Au moins <b>94 %</b>	<b>97 %</b>
Pourcentage des lieux de scrutin qui répondent aux critères d'accessibilité clés d'Élections Canada	<b>100 %</b>	<b>94 %</b>
Pourcentage des résidences d'électeurs qui se trouvent dans un rayon de 6 km du lieu de scrutin qui leur est assigné le jour du scrutin	Au moins <b>95 %</b>	<b>92 %</b>
Pourcentage des résidences d'électeurs qui se trouvent dans un rayon de 12 km du lieu de scrutin qui leur est assigné les jours de vote par anticipation	Au moins <b>95 %</b>	<b>93 %</b>
Nombre d'électeurs qui ont participé à l'atelier d'Inspire la démocratie sur le thème « Se présenter à une élection fédérale ».	Au moins <b>30</b>	<b>190</b>

#### Résultat ministériel



**Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins**

Indicateur de résultat	Cible	Résultat réel
Pourcentage des électeurs qui connaissent la possibilité de voter à un bureau de scrutin le jour de l'élection	Au moins <b>90 %</b>	<b>88 %</b>
Pourcentage des électeurs qui connaissent la possibilité de voter par anticipation	Au moins <b>90 %</b>	<b>61 %</b>
Pourcentage des électeurs satisfaits des renseignements communiqués par Élections Canada	Au moins <b>85 %</b>	<b>94 %</b>

## Résultat ministériel



Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence

Indicateur de résultat	Cible	Résultat réel
Pourcentage des Canadiens qui perçoivent de façon positive l'administration des élections	Au moins <b>95 %</b> des électeurs	<b>90 %</b>
	Au moins <b>85 %</b> des candidats	<b>78 %</b>
Nombre d'incidents de sécurité ayant un effet démontrable sur le processus électoral	<b>0</b>	<b>0</b>
Niveau de conformité aux procédures des fonctionnaires électoraux aux bureaux de scrutin	Écart inférieur à <b>2 %</b> pour les principaux contrôles	<b>Inférieur au seuil de tolérance<sup>1</sup></b>
	Écart inférieur à <b>11 %</b> pour les contrôles secondaires	<b>Supérieur au seuil de tolérance<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Les contrôles sont inférieurs au seuil de tolérance s'il n'en découle aucun constat de problème majeur ou généralisé.

<sup>2</sup> Les contrôles sont inférieurs au seuil de tolérance s'il n'en découle aucun constat de problème majeur ou généralisé. Un problème généralisé a été constaté pour un contrôle secondaire. Plus de renseignements sont fournis dans le rapport.